



## Erreur sur le compromis de vente

Par **gielen**, le **27/08/2010** à **17:58**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente avec une société HLM, qui nous a certifié que les frais de notaire étaient réduits.

Nous sommes à quatre jours de la signature de la vente définitive et le notaire vient de me contacter pour me dire qu'il n'y avait pas de réduction de frais.

Notre emprunt est accepté et il nous manque 5000€ de supplément des frais de notaire.

Est-ce que la société HLM est en défaut et est ce que c'est à nous de suppléer cet argent.

Merci de me répondre je suis perdue et a la rue le 1 septembre

Par **Domil**, le **27/08/2010** à **18:20**

Est-ce que vous avez un écrit sur les frais de notaire réduits ?

Par **gielen**, le **28/08/2010** à **11:46**

Sur le compromis il y a le prix d'achat de l'appartement et en dessous frais notarié 4200€.

Ecris par la société HLM signé par eux et par nous.